

I – IDENTIFICATION DU POSTE

Poste : Coordonnateur de parcours de soins au CAMSP CHRO

Métier :

Service : CAMSP

Famille : PARAMEDICAL, SOINS

Code métier : 05C40

Secteurs professionnels : Fonction publique, Santé, Social

Direction des soins

CHR ORLEANS : 14 avenue de l'Hôpital - CP 86 709 - 45 067 ORLEANS CEDEX 02

Téléphone : 02.38.74.46.40.

Cadre réglementaire :

[LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002](#) rénovant l'action sociale et médico-sociale

[Décret du 26 Mars 1993](#) du code de la santé publique.

[Décret du 27 Janvier 2015](#) relatif aux actes infirmiers

[Décret n°47-1544 du 13 août 1947](#) instituant un diplôme d'Etat de *puéricultrice*

[Décret n°2012-851 du 4 juillet 2012](#) relatif au diplôme d'Etat de puéricultrice

Fiche métier du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie (fonction publique hospitalière).

Le puériculteur ou la puéricultrice est un infirmier ou une infirmière spécialisée dans les soins médicaux apportés aux bébés et aux enfants. Il ou elle joue également un rôle de prévention, d'éducation, de conseil auprès des parents mais également de protection.

Il ou elle peut accompagner les jeunes enfants et les parents en établissement médico-social dans une démarche éducative et sociale globale, en lien avec leur famille, dans une fonction de soin, de prévention, d'éducation, d'animation et de médiation en vue du développement progressif de l'enfant.

II – RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Directeur d'Etablissement du CHR d'ORLEANS.

Directeurs des soins du CHR d'ORLEANS.

Cadre supérieur paramédical du pôle Femme-Enfant.

Cadre de santé du service.

II – RATTACHEMENT fonctionnel

Médecin chef du pôle Femme-Enfant, responsable de l'UF

Médecin Directeur médical responsable du CAMSP

III – LIAISONS FONCTIONNELLES

Relations internes au CHRO :

Equipe médicale et paramédicale du CAMSP pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels de prise en charge

- Médecins du service
- Médecins de l'unité de Neuropédiatrie-Neurodéveloppement

- Cadre de santé du service
- EJE
- Assistante Sociale
- Secrétaires
- Equipe de rééducateurs : kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens
- Psychologues

Relations externes :

- Professionnels libéraux pour permettre la coordination et la continuité des soins des enfants
- Familles pour l'accompagnement dans le projet de soins de leur enfant dès lors qu'une demande de prise en charge CAMSP est sollicitée
- Professionnels des lieux de vie de l'enfant, pour l'évaluation de la situation globale, la coordination et l'orientation :
 - Secteur Psychiatrique (CMP, CMPP, Hôpital de jour...)
 - Autres établissements hospitaliers (Tours, Paris)
 - Secteur de la petite enfance (crèches, haltes garderies, Centre maternel, assistantes maternelles et RAM...)
 - CAMSP régionaux
 - Education nationale (écoles, équipes éducatives, enseignants référents)
 - Structure d'appui pour les familles (PRH, Associations de villes...)
 - Professionnels de la Protection Maternelle et Infantile et de la prévention (PMI)
 - Protection de l'enfance (ASE)
 - Professionnels accompagnant les familles dans le cadre de la protection de l'enfance
 - Référents des parcours de soins des divers structures associatives regroupée en DAME (ADAPEI45, AIDAPHI, PEP45)
 - PCO45
- Structures et associations de villes
- Actions en accompagnement avec l'assistant social :
 - DAPAD
 - AED
 - AEMO
- Actions en accompagnement avec l'assistant social :
 - MDPH
 - Autres structures de soins (Jardin d'enfants, IME, IEM, DAME, DTP, UEMA, UMA, DITEP...)

IV – ORGANISATION DU TRAVAIL

- Poste à temps plein.
- Présence in situ ou en externe
- Amplitude horaires de travail : 08h30-16h30 ou 9h00-17h00, du lundi au vendredi
- Repos : sur la base de repos variables, samedi et dimanche
- Organisation du temps de travail : modalités d'organisation selon la réglementation en vigueur et le protocole de la mise en place des 35 heures sur le CHRO. Les horaires de travail et la gestion des absences du professionnel relèvent de la responsabilité du cadre de santé du CAMSP.
 - Exigences physiques : Déplacements internes à la structure principale CHRO (internes, escaliers, services de soins et de consultations, ascenseurs)
 - Déplacements externes à la structure principale CHRO : vers d'autres structures d'accueil, partenaires de soins, partenaires réseaux, partenaires sociaux et éducatif extérieurs, l'antenne du CAMSP sur site CH Pithiviers, le domicile des familles dans le cadre du projet hors les murs, les locaux externes alloués au CAMSP par les partenaires de réseau.
- Environnement : Nuisances lumineuses (écran ordinateur), Thermiques, auditives (salle d'attente, passages, téléphone), charges inertes.

V – PRESENTATION DU SERVICE

Le CAMPS CHRO, centre médico-social polyvalent, est situé dans le couloir de consultation pédiatrique, bâtiment vert, ré de chaussez, lettre G.

Il est constitué d'une équipe médicale et paramédicale pluridisciplinaire exerçant à temps partiel ou temps plein. Créé depuis janvier 1884, la capacité d'accueil est de 110 enfants sur le CAMSP site CHRO et 50 enfants sur son antenne site CH Pithiviers, avec une file active > 300 enfants.

Le CAMSP du CHRO et son antenne font partie de l'unité de Neuropédiatrie-Neurodéveloppement elle-même identifiée dans le pôle Femme-Enfant.

Le CAMPS est un centre de consultations et de soins pour les enfants âgé de 0 à 6 ans, présentant des difficultés dans leur développement global.

C'est un centre compétent dans les différentes disciplines et qui a pour missions :

- Prévention, dépistage et diagnostic
- Soins et accompagnement des enfants et leurs familles

L'ensemble de ces actions est de chercher à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial, social et scolaire et de soutenir un développement harmonieux de ses capacités.

Toutes ces actions se font en étroites collaborations avec la famille.

De nombreux liens sont formalisés tout au long du parcours de l'enfant et sa famille avec les différents partenaires et structures présents autour de la situation de soins et de vie (les unités de soins du pôle Femme-Enfant, les services de neuropédiatrie, de réanimation néonatale, la PMI, les centre de ressource (Autisme, CRTLA).

Toute une équipe pluridisciplinaire composée de pédiatre, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, assistante sociale, EJE, orthophonistes, ergothérapeute et secrétaires y exerce sous la responsabilité d'un responsable médical.

VI – MISSIONS DU POSTE

Le coordonnateur de parcours de soins du CAMSP participe activement aux organisations d'accueil et de soins de l'enfant et sa famille au travers d'une coordination et collaboration efficiente avec les différents professionnels et partenaires actifs autour de la cellule familiale.

Fort d'une expérience professionnelle bâtie sur l'enfant, les TND et le secteur médico-social, le coordonnateur est une ressource humaine à la fois transversale et pivot pour accompagner au quotidien les familles et l'équipe pluridisciplinaire.

Le coordonnateur doit faire preuve d'adaptabilité et d'intérêt face aux problèmes humains et sociaux de la famille, tout en conservant une neutralité dans ses actions. Il doit également posséder de bonnes capacités relationnelles et affirmer sa posture professionnelle dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'établir une relation de confiance et d'engager un partenariat avec les familles accompagnées.

Sa finesse et son analyse des situations de soins et de vie doit lui permettre d'apporter à chaque famille et enfant une coordination dans leur parcours pouvant correspondre au mieux à leurs besoins et aux capacités des prestations de soins et de rééducation que le CAMSP peut être en capacité de proposer.

Le coordonnateur participe à la conception et la mise en œuvre des projets individualisés. Il travaille en équipe pluridisciplinaire, par le biais de réflexions et de pratiques, afin de garantir une prise en charge individualisée à chaque enfant. Il travaille en réseau avec les différents partenaires qui interviennent dans la vie de l'enfant dans une démarche de prise en charge globale et de fluidité de parcours.

▪ Définition de la fonction

Le coordonnateur de parcours de soins assure 2 fonctions principales :

- Sous l'autorité du médecin Directeur et du Cadre de santé, il assure le suivi du dossier de l'enfant du 1^{er} rendez-vous à la sortie de la structure.
- En collaboration avec les secrétaires et les professionnels référents de chaque enfant/famille il élabore le planning des synthèses annuelles.
-

▪ Activités

- Accueil des familles
- Présentation du service
- Complétude du dossier administratif et médical
- Suite au rendez-vous médical, planification de présentation du dossier sur une synthèse suivie de l'inscription des bilans attendus, avec suivi de l'évolution de la liste d'attente
- Assurer l'élaboration du projet individualisé en suivant l'écriture et la signature du DIPEC par les deux parties (Famille-CAMSP)
- Identifier le professionnel CAMSP qui sera désigné comme le référent de l'enfant et sa famille
- Préserver le lien avec les familles lorsque leur enfant est en liste d'attente de prise en charge
- Programmer avec les référents professionnels et l'assistante sociale les synthèses annuelles individuelles CUSA (avec chaque famille)
- Prévoir avec les secrétaires un rendez-vous médical de présynthèse
- Planifier les présynthèses (synthèses pluridisciplinaires) avec les référents, l'assistante sociale, les médecins référents de l'enfant et l'encadrement
- Animer les synthèses et les présynthèses avec l'encadrement
- Suivre le projet de soins individualisé de chaque enfant (DIPEC) et sa mise à jour au moins 1 fois par an (écriture et signature)
- Préparer l'orientation et la sortie avec le médecin référent, l'assistante sociale et le professionnel référent de l'enfant (planification des synthèses orientation)
- Professionnel ressource de la structure pour les familles en cas de besoins d'informations complémentaires
- Professionnel ressource pour ses paires en cas de besoin d'accompagnement auprès d'une famille (absentéisme, questionnement spécifique, mise à jour du DIPEC, etc.)
- Mise à jour du dossier informatisé des enfants
- Participer activement aux réunions avec les différents partenaires extérieurs (ESS/Education nationale, Référents de parcours des diverses structures d'accueil post CAMSP (DAME, SESSAD, IME, etc.).
- Rédaction de comptes rendus relatifs aux observations/aux interventions, dans son domaine d'activité
- Rédaction de courriers relatifs à son domaine d'activité

▪ Mission Spécifiques

Vis-à-vis de l'enfant :

Elle/il évalue le degré d'autonomie de l'enfant

Elle/il observe, analyse, évalue le développement de l'enfant au fil du suivi proposé et mis en place

Elle/il veille à la sécurité physique, corporelle et psychique des enfants

Elle/il accompagne l'enfant dans son parcours de soins

Vis-à-vis des parents :

Elle/il assure l'écoute et le soutien à la parentalité

Elle/il renforce le sentiment de compétences parentales

Elle/il est attentive aux expressions verbales, émotionnelles, aux regards sur le handicap

Elle/il écoute et les aide à la compréhension de leur enfant

Elle/il crée les conditions favorables pour que les parents soient partenaires des soins proposés

Elle/il reprend avec la famille les questionnements et incertitudes quant au parcours de soins de leur enfant afin de leur permettre des prises de décisions raisonnables avec des objectifs atteignables

Vis-à-vis de l'équipe :

Elle/il collabore au projet individuel de l'enfant en concevant, conduisant et évaluant ce projet individuel au regard de son domaine de compétences

Elle/il organise le planning des synthèses et présynthèses

Elle/il accueille les enfants et sa famille qui lui sont adressés par l'équipe médicale et pluridisciplinaire suite à une réunion de synthèse

Elle/il inscrit ses observations sur le dossier de soin informatisé de l'enfant (compte-rendu relatif aux observations/activités, aux diverses réunions partenaire auxquelles elle/il participe)

Elle/il inscrit et met à jour le projet de soins formalisé sur le dossier informatisé de l'enfant

Elle/il participe aux réunions institutionnelles et prend part aux projets

Elle/il est en lien avec les partenaires extérieurs

Elle/il accompagne les actions sociales avec la collègue assistante sociale du CAMSP et l'EJE (PMI, Protection de l'enfance, Pôle ressource Handicap 45, structures petites enfance, etc)

Vis-à-vis de l'Institution :

Elle/il s'inscrit dans les projets d'établissement du CHRO

Elle/il s'inscrit dans le projet de service du CAMSP

Elle/il participe aux projets et formations polaires du pôle Femme-enfant

Autres activités :

Encadrement des étudiants IDE et IPDE en stage sur le CAMSP.

Accompagnement sur une ou plusieurs journées d'étudiants en stage sur un autre service de pédiatrie et souhaitant observer les missions spécifiques d'une structure médico-sociale CAMSP.

▪ **Moyens nécessaires**

- Formations
- Réunions institutionnelles
- Réunions de synthèse
- Rencontres pluridisciplinaires

▪ **Savoirs faire**

- Prise d'initiative
- Travailler en autonomie
- Travailler en équipe pluri disciplinaire
- Travailler en réseau interne
- Travailler en réseau externe
- Maîtrise de l'outil informatique
- Maîtrise du dossier patient informatisé du CAMSP ORGAMEDI
- Organiser son travail et ses actions
- Conduire un projet individuel
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec l'enfant et sa famille
- Evaluer le degré de compétences des parents

- Organiser, animer des activités spécifiques à son domaine de compétences
- Traiter et résoudre des situations agressives ou conflictuelles
- Ecoute
- Discernement
- Positionnement professionnel – Être dans la capacité de se mettre à distance
- Respect des règles professionnelles

▪ **Savoirs être**

- Empathie
- Ecoute
- Patience
- Disponibilité
- Dynamisme
- Modération
- Diplomatie
- Ouverture d'esprit
- Capacité à se positionner dans son champ de compétence
- Organisation
- Rigueur
- Veille professionnelle

▪ **Connaissances requises**

- **Connaissances sur les TND (DU neurodéveloppement)**
- Animation de groupe
- Communication et relation d'aide
- Conduite de projet individualisé et de groupe
- Education santé et à la vie sociale
- Premiers secours
- Psychologie de l'enfant
- Puériculture
- Réseaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Protection de l'enfance

▪ **Former et transmettre les savoirs**

- Accueillir, encadrer, évaluer les apprenants, les étudiants et les nouveaux professionnels.
- Maintenir à jour ses connaissances.

▪ **Participer à la vie institutionnelle**

- Participer aux groupes de travail (service, pôle et institution).

▪ **Recherche et veille professionnelle**

- Savoir confronter sa pratique à celle de ses pairs ou à d'autres professionnels.
- Participer aux groupes de travail dans le service, pôle et au niveau institutionnel.
- Savoir suivre les évolutions du métier et faire évoluer ses connaissances dans son domaine d'activité.

VALIDATION FICHE DE POSTE

Etablie par

Agent :

Date :

Visa : DS/DRH

Directeur chef d'établissement

Date :

Visa :